

Fumeurs,

La route n'est pas un cendrier.



Maintenant, vous le saurez.

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues et landes... et même sur la route.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



Sur la route, un seul mégot suffit...



Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés d'une _____ par les agents assermentés avec un simple relevé de numéro d'immatriculation.

+ d'info sur prevention-incendie-foret.com